



**FÉDÉRATION DE LA RÉGION AUVERGNE
POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT**

(membre de France Nature Environnement)

**1 BIS, RUE FRÉDÉRIC BRUNMUROL
63 122 CEYRAT**

TÉLÉPHONE/TÉLÉCOPIE : **04 73 61 47 49**

E-MAIL : **asso.frane@wanadoo.fr**

Ceyrat, le 18 décembre 2006

Monsieur le Président
de la commission d'enquête publique
Mairie de Clermont-Ferrand
Hôtel de Ville
10, rue Philippe Marcombes - BP 60
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Objet : Contribution de la FRANE à l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter un pôle de traitement et de valorisation de déchets ménagers et assimilés, présentée par la société VERNEA sur le site de Beaulieu.

Monsieur le Président,

La Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) a consulté le dossier relatif au projet VERNEA soumis à enquête publique.

A sa lecture, la FRANE ne peut qu'émettre un avis négatif face à un projet qu'elle juge disproportionné, inutile et dangereux.

Elle soutient en cela la Fédération Départementale pour la Nature et l'Environnement du Puy de Dôme (FDEN 63) qui a exprimé son opposition totale à ce projet et souscrit à ses remarques :

- le non suivi de certaines orientations retenues par le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne et faisant l'objet de la directive 2006/12/CE du 5 avril 2006 relative aux déchets.
- La non application de l'article 7 de la directive 2006/12/CE : « pour réaliser les objectifs visés par les articles 3, 4 et 5, les autorités compétentes visées à l'article 6 sont tenues d'établir dès que possible un ou plusieurs plans de gestions des déchets ».
- Un projet n'ayant jamais été testé par ailleurs.
- Une absence de volonté d'afficher une norme qualité : ISO 9000 ou ISO 14000.
- Une dangerosité visiblement sous-évaluée.
- Une insuffisance avérée du suivi des pollutions gazeuses.
- Un suivi environnemental biologique insuffisant.
- Un suivi de l'installation mal défini dans le rôle de la commission de suivi du VALTOM.

Face à un tel constat, **la FRANE ne peut que rejeter ce projet** de pôle de traitement et de valorisation de déchets ménagers et assimilés présenté par la société VERNEA sur le site de Beaulieu.

Elle rappelle son analyse et ses préconisations pour une gestion moderne et durable des déchets ménagers et assimilés, à savoir :

- appliquer tout d'abord le principe général d'action préventive et de correction à la source des atteintes à l'environnement en réduisant la production et la nocivité des déchets,
- en développant la collecte sélective (en privilégiant le porte à porte et en améliorant très efficacement l'apport volontaire) et en organisant des filières de valorisation respectant le principe de proximité.

La loi sur les déchets insiste sur une réelle mise en place de la prévention en axant sur la diminution de production de déchets et la généralisation du tri sélectif.

La prise en compte de ces 2 aspects se traduit dans le département pour une baisse du tonnage des déchets ménagers à traiter. Le pôle de traitement et de valorisation s'avère donc très surdimensionné, ce qui le rend moins opérationnel et plus polluant.

D'autres départements auvergnats ont choisi des solutions différentes. Il est surprenant qu'il n'y ait pas une recherche d'harmonisation.

Nous regrettons par ailleurs la centralisation du traitement des déchets contraire au principe de proximité.

Cette installation engendrerait donc des gaz à effets de serre dont la France (/Région/Département) se doit de contrôler ses émissions dans un contexte de réchauffement climatique.

En tout état de cause, la quantité de déchets produits, l'évolution des tonnages et l'augmentation du tri sélectif rendent caduques ce pôle dont la création, au contraire, risque d'obérer les mesures visant la réduction.

Par ailleurs, notons que le fait qu'un seul dossier (volumineux) n'ait été mis à la disposition des associations pour des consultations en commissions, traduit le manque de transparence et de désir de concertation de la part du pétitionnaire ou de l'Administration.

Au vu de ces considérations, nous vous enjoignons à donner un avis défavorable à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Le Président de la FRANE,
Marc SAUMUREAU